

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B175-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B175

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations de génie climatique de la C.P.A. (n°13M010)

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations de génie climatique de la Communauté du Pays d'Aix (n°13M010)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché qui vous est soumis pour autorisation de signature est un marché de services relatif à la maintenance et l'exploitation des installations du génie climatique des bâtiments de la CPA.

Le marché regroupe différentes prestations dont des prestations de maintenance et de réparation, des prestations de fourniture d'énergie bois et des travaux de gros entretien et renouvellement de matériel. Il comporte également un engagement sur la performance énergétique des bâtiments à exploiter.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 10 mai 2013.

Economie du marché :

Le marché a pour objet la fourniture d'énergie, l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre d'un marché de type P1, P2 et P3.

Détails des prestations

P1 : Fourniture d'énergie pour deux piscines chauffées au bois.

P2 : Conduite, surveillance et maintenance des installations de chauffage. Les prestations portent sur un parc :

- 11 piscines
- 7 bâtiments divers

P3 composé de la manière suivante :

- P3 : Garantie Totale, Renouvellement de matériel défaillant.
- P3 : Garantie GER, Gros Entretien Renouvellement, suivant le plan de renouvellement proposé par le candidat.

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement, il n'est pas découpé en tranche.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée de 4 années fermes.

Les prix sont mixtes : unitaires pour la prestation P1, et forfaitaire pour les prestations P2 et P3.

Ils sont fermes et révisables chaque année à date anniversaire.

Estimation du marché :

La prestation pour 4 ans est estimé à :

- Pour P1, fourniture d'énergie bois : 627.920 € HT
- Pour P2, Conduite, surveillance et maintenance des installations de chauffage
835.000 €
- Pour P3 Garantie Totale : 240.000 €
- Pour P3 Gros Entretien Renouvellement : 180.000 €
-

Soit un montant total du marché estimé à 1.882.920 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 1^{er} mars 2013 aux supports suivants :

- J.O.U.E
- B.O.A.M P
- Le Moniteur
- plate-forme achatpublic.com

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.45
- Valeur technique - coefficient 0.40
- Engagement de consommations énergétique - coefficient 0,15.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mai 2013 a décidé d'attribuer le marché n°13M010 à la société **IDEX** pour un montant indicatif de **501.000,00 € HT** pour la partie à prix unitaires, le montant définitif sera la résultante de l'application des prix unitaires appliqués à l'énergie réellement fournie, et un montant global et forfaitaire de **931.140,00 € HT**.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 mai 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M010 relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations du génie climatique de la CPA attribué à **IDEX** pour un montant indicatif de **501.000,00 € HT** pour la partie à prix unitaires, le montant définitif sera la résultante de l'application des prix unitaires appliqués à l'énergie réellement fournie, et un montant global et forfaitaire de **931.140,00 € HT**.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de du budget de la CPA :
- Imputation budgétaire section fonctionnement :
- P1 fourniture d'énergie Fonction : 60621 Nature : 413
- P2 Exploitation maintenance Fonction : 6156 Nature : 020 ; 20 ; 33 ; 413
- Imputation budgétaire section investissement :
- P3 Garantie Totale Fonction : 21758 Nature : 020 ; 20 ; 33 ; 413
- P3 Gros Entretien Renouvel. Fonction : 21735 Nature : 020 ; 20 ; 33 ; 413

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations de génie climatique de la C.P.A. (n°13M010)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 MAI 2013